

Compte rendu de la rencontre du comité Milieux humides et hydriques

9 février 2023

En visio-conférence

Présences

Membres	Organisations	Présences (X)
Dominic Lemyre	Conseil régional de l'environnement GIM	X
Antoine Gagnon-Poiré	Fédération québécoise pour le saumon atlantique	
François Godin	Groupe Lebel	X
Catherine Dutil	Conseil de l'eau Gaspésie Sud	X
Jonathan Synnott	Association Coopérative Forestière de St-Elzéar	X
Mathieu Piché-Larocque	Groupe de scieries GDS	X
Patrick Gendreau	SÉPAQ	
Dany Scott	Regroupement des MRC de la Gaspésie	X
Yves Briand	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	X

Nom	Organisations	Présences (X)
Jason Argouin	MRNF	X
Steve Bujold	MRNF	X
Guillaume Berger-Richard	TGIRT	X

Procès-verbal

Point à l'ODJ	Procès-verbal	Résumé des décisions (responsabilités)
1. Ouverture de la rencontre	La rencontre commence à 13h05	
2. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est présenté par Guillaume Berger-Richard L'ordre du jour est adopté tel que présenté.	
3. Adoption du dernier compte rendu	<p>Guillaume présente le compte rendu de la dernière rencontre</p> <ul style="list-style-type: none"> Guillaume fait la lecture du compte rendu du 24 janvier 2023. <p>Proposition de modification du compte rendu : Suppression de « Sélection selon critère forestier ; Sélection selon critère faunique »</p> <p>Changement de « Le comité MHH propose que le BFEC analyse s'il est possible de venir compenser les pertes de possibilité forestière occasionnées par un scénario de protection des écotones riverains, pour les lacs et les étangs et les MHI. »</p> <p>Par « Le comité MHH propose que le BFEC analyse s'il est possible de venir compenser les pertes de possibilité forestière occasionnées par un scénario de protection des écotones riverains, des milieux riverains (des lacs et des étangs) et des MHI tel que proposé par la TGIRT. »</p> <p><i><u>Les propositions de modifications sont adoptées</u></i></p> <p><i><u>La proposition de compte rendu est adoptée tel que modifié</u></i></p>	
4. Points en suivi	Présentation des blocs enclavés et choix d'une méthode de sélection finale	

	<p>Question : Est-ce que les protections seront permanentes ou est-ce que celle-ci tourneront au bout d'une certaine période? R : il s'agit de protection intégrale, donc ce ne devrait pas changer sur le court terme. Ces protections ont une visée à long terme.</p> <p>L'ampleur du travail a été sous-estimé, il s'agit de plus de 3000 lacs à analyser sur les UA 111-61 et 112-62.</p> <p>Mathieu présente plusieurs questionnements qu'il a identifiés lors de l'exercice.</p> <p>Questionnement : Est-ce qu'on permet la sélection de lac ayant un chemin qui traverse la zone? Est-ce qu'on permet une réfection ou une amélioration de ses chemins?</p> <ul style="list-style-type: none">• Est-ce qu'on peut vérifier dans les protections intégrales actuelles si ces lacs sont exempts de voirie dans les 200m.• On pourrait proposer que les réfections et les améliorations de chemins sont permis, voir ou pourrait retirer l'emprise du chemin.• Il serait possible d'ajouter un critère de voirie au niveau des critères forestiers.• C'est un pensez y bien, car si on met des lacs avec une forte valeur écologique de côté, car ils ont un chemin qui empiète sur la protection, on peut se priver d'une protection pertinente.• Les côtes faunique et forestière pourraient être prises en amont des analyses afin de diminuer les données à analyser et afin de s'assurer d'analyser des lacs qui répondent aux besoins fauniques et forestiers. <p>Questionnement : S'il y a eu de la récolte dans les polygones.</p>	
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Il serait pertinent de le noter. Ainsi, on pourrait de déclasser à postériori. <p>Questionnement : Morcellement du territoire lors de la protection s'il y a présence d'un milieu humide.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Considérer ces secteurs comme des MHI • Il ne faudrait pas les conserver dans les superficies de milieu riverain. • Compenser la protection de ses milieux humides en équivalent 1 pour 1 en termes de superficie. • Il faut noter toutefois que ces territoires doivent pouvoir être catégorisé et comptabilisé dans les sections d'une des catégories ciblées par l'analyse d'Antoine. • Le but de cette mesure est d'éviter le morcellement du territoire • Les membres comités sont à l'aise de ne pas atteindre le 40% tant que le tout est cohérent et que l'impact sur la protection des milieux riverains n'est pas significatif. <p>Questionnement : Superposition de polygones</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faudrait afin de faciliter les analyses que les superpositions soient retirées à l'avance. <p><u>Proposition : Faire une présélection basée sur les critères fauniques et forestiers. Ainsi, on vise à sélectionner 150% de la superficie nécessaire par UA. Pour ce faire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Sélectionner un % égal des plus hautes côtes fauniques et forestières jusqu'à obtenir une concordance de 150% de la superficie nécessaire.</u> • <u>Avant l'envoi du nouveau shapefile, extraire les superpositions afin d'éviter de calculer en double les superficies superposées</u> 	<p>Jason Argouin du MRNF pour la transmission de la sélection (Ce point sera fait a posteriori à la suite d'un échange courriel)</p>
--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Suite à la réception de cette sélection, les BGA pourront proposer des critères autres. Les blocs retirés pourront être discutés lors d'une prochaine rencontre. Il sera important de noter lors de cette analyse</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Les blocs enclavés</u> ○ <u>Les polygones ayant eu des coupes forestières</u> ○ <u>Les milieux humides en continuité cohérente avec le polygone qui pourraient faire l'objet d'une compensation dans une autre catégorie de MHH.</u> 	<p>BGA analyse de shapefiles et transmission des analyses</p>
<p>5. Évaluation des autres mandats</p>	<p>Guillaume présente les différents mandats qui ont été confié au comité. Ceux-ci sont disponible en cliquant ici.</p> <p>Plénière Il y a discussion sur les différents mandats et sur les étapes afin de répondre aux mandats.</p> <p>Établissement d'un calendrier de travail avec des objectifs par rencontre et distribution des tâches</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Milieux riverains des lacs et des étangs <ol style="list-style-type: none"> a. Finaliser la sélection tel que proposé ci-haut avant cette rencontre 2. MHI <ol style="list-style-type: none"> a. Présentation des méthodes de sélection des MHI lors de la première sélection b. Présentation de la banque MHI déjà ciblés c. Présentation du CENG de leurs travaux sur la question des fonctions écologiques d. Évaluation des critères déjà en place et voir à leur bonification 	<p>Les BGA doivent analyser les données selon la proposition ci haut.</p> <p>Le MRNF devra présenter et fournir les données disponibles</p> <p>Le CENG présentera ses travaux</p>

	<p>3. AEC</p> <p>a. Inviter Sylvain Jutras et Thomas Buffin-Bélangier afin d’avoir leur apport sur la question. Valider avec eux la pertinence de leurs travaux sur les AEC.</p> <p>4. Mobilité des rivières</p> <p>a. Présentation du CENG et CEGS</p> <p>b. À partir des shapefiles, le MRNF pourra faire les analyses si ces zones de mobilité impact la voirie forestière et si elles sont adéquatement prises en compte.</p> <p>c. Questionnement sur la planification de voirie (diminution de la vulnérabilité en maintenant les services écosystémiques)</p> <p>5. Rivière à saumon</p>	<p>La TGIRT communiquera avec les chercheurs afin de voir leurs disponibilités</p> <p>Le CENG et le CEGS présenteront les résultats des mobilités des rivières</p> <p>MRNF fera une analyse de vulnérabilité des chemins et des secteurs de mobilités selon la vitesse de mobilité.</p> <p>La TGIRT communiquera avec Rémi Lesmerises afin de l’intégrer au comité pour ce mandat.</p>
6. Varia		
7. Fermeture de la rencontre	La rencontre est levée à 15h46	

Tous les documents du comité MHH sont disponibles [en cliquant ici](#).